

PROJET DE PROLONGEMENT D'UN GAZODUC ENTRE SAINT-SEBASTIEN ET PIKE RIVER

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	Union des producteurs agricoles Montérégie M. Robert Racine
CR3.2	Municipalité de Pike River M ^{me} Sonia Côté



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Montérégie

340

CR3.1

Projet de prolongement d'un gazoduc
entre Saint-Sébastien et Pike River

6211-18-019

AR (envoyé)



Le 4 mai 2017

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Demande d'audience publique :
Projet de prolongement d'un gazoduc entre St-Sébastien et
Pike River**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du projet de prolongement d'un gazoduc entre St-Sébastien et Pike River par la compagnie TransCanada, la Fédération de l'UPA de la Montérégie demande la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

En permettant la tenue de telles audiences, la fédération sera en mesure d'expliquer les impacts du gazoduc sur les activités agricoles et les conséquences à long terme, notamment les mesures d'atténuation et la profondeur de 1,2 mètre de la surface.

La documentation, déposée par le promoteur au BAPE et qui est rendue disponible par le centre de consultation, ne nous satisfait pas. Nous avons pris connaissance des communications du MAPAQ auprès du MDDELCC et nous demeurons avec les mêmes questionnements que le ministère de l'agriculture.

...2

3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3

Téléphone: 450 774-9154
Télécopieur: 450 778-3797

www.upamonteregie.ca



La fédération désire présenter de nouvelles informations quant à des projets de gazoduc qui ont été construits ces dernières années. Nous croyons ainsi que le BAPE sera en mesure de mieux juger du projet, soit en ayant en main des informations à la fois complémentaires et différentes du promoteur.

Espérant une réponse positive de votre part, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Robert Racine".

Robert Racine





Pike River

AR envoyée
Cabinet du ministre
10 MAI 2017
MDDEP

340

CR3.2

Projet de prolongement d'un gazoduc
entre Saint-Sébastien et Pike River

6211-18-019

Pike River, le 9 mai 2017

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Monsieur David Heurtel
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET : Demande d'audience publique / dossier prolongement d'un gazoduc
entre Saint-Sébastien Pike River / TransCanada Pipeline**

Monsieur le ministre,

Veillez trouver ci-joint la résolution portant le numéro 2017-159, adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Pike River lors de la séance ordinaire du 1er mai 2017 qui s'explique d'elle-même.

Merci de votre attention et recevez, Monsieur Heurtel, nos salutations distinguées.

Sonia Côté, g.m.a.
Directrice générale/secrétaire-trésorière

p.j. résolution 2017-159

548 Route 202, C.P. 93
Pike-River (Québec)
J0J 1P0
Téléphone : 450 248-2120
Télécopieur : 450 248-4772



Municipalité de Pike River

COPIE DE RÉOLUTION
Extrait du procès verbal

À une session ordinaire, tenue le lundi 1er mai 2017 à 19h30 et à laquelle sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

Sylvie Jeannotte Marianne Cardinal
Hélène Campbell Jean Asnong
Stephan Duquette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Martin Bellefroid
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté, est aussi présente.
Absente: La conseillère Julie Fontaine

RÉSOLUTION 2017-159

CPTAQ: AVIS PRÉLIMINAIRE / RÉSERVOIR TRANSCANADA PIPELINES

CONSIDÉRANT les erreurs énoncées dans le compte rendu de la CPTAQ en date du 25 avril 2017 des numéros de dossier 412477 et 412478 ;

CONSIDÉRANT le changement de 0.9 mètres sur le roc alors que le 1.2 m est déjà nettement insuffisant;

CONSIDÉRANT l'erreur à la page 2 où *l'On mentionne conduite au lieu de réservoir;*

CONSIDÉRANT l'erreur à la page 4 où *l'On mentionne 0.9 mètres au lieu de 1.2 mètres;*

Il est proposé **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de Pike River demande la révision des points mentionnés ci-haut et demeure disponible à une rencontre ultérieure si des développements sur la situation se font.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 8^e jour du mois de mai 2017

Sonia Côté
Directrice générale